

**COMMISSION REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE**  
**Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins**

**COMPTE RENDU**

**Séance du jeudi 22 septembre 2016**

La Commission Spécialisée de l'Organisation de Soins (CSOS) des Hauts-de-France s'est réunie le jeudi 22 septembre 2016 à l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, sous la présidence de **M. Martin TRELCAT**.

**Etaient présents :**

Représentant du Conseil régional

- **M. Christian VANNOBEL, suppléant**

Représentant des Conseils départementaux

- **Mme Odette DURIEZ, suppléante**

Représentant des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 :

- **M. Pierre-Marie LEBRUN, titulaire**
- **Mme Marie-Catherine MOTTE, titulaire**

Représentant des associations de retraités et personnes âgées :

- **M. Georges BOUCHART, titulaire**

Représentant des organisations syndicales de salariés :

- **M. Patrice RAMILLON, titulaire**
- **M. David DECOURTRAY, suppléant**

Représentant des organisations professionnelles d'employeurs:

- **M. Philippe LEWANDOWSKI, titulaire**

Représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ou de la structure équivalente, au titre de la branche accidents du travail-maladies professionnelles

- **M. Philippe BLANC, titulaire**

Représentant de la mutualité française:

- **Mme Adeline LOMBART, suppléante**

Représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

- **Madame Marie VILLEZ, titulaire**

Représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'Observation de la Santé, de l'Enseignement et de la Recherche :

- **M. Jean-Louis SALOMEZ, titulaire**

Représentants des établissements publics de santé:

- **Mme Brigitte DUVAL, titulaire**
- **M. Martin TRELCAT, titulaire**
- **M. Thierry RAMAHERISON, suppléant**

Représentant des établissements privés de santé à but lucratif :

- **M. Jean-Marc CATESSON, titulaire**
- **M. Vincent VESSELLE, titulaire**

Représentant des établissements privés de santé à but non lucratif :

- **Mme Corinne DARRE, titulaire**
- **M. Patrice SCHUMACKER, suppléant**

Représentant des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé :

- **M. Philippe TREHOU, titulaire**

Représentant des réseaux de santé :

- **Mme Dominique JUZEAU, titulaire**

Représentant des unions régionales des professionnels de santé :

- **M. Régis DUCATEZ, titulaire**
- **M. Philippe CHAZELLE, titulaire**
- **M. Bertrand DEMORY, suppléant**

Représentant de l'ordre des Médecins :

- **Mme Isabelle LAMBERT, titulaire**

Membre issu de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux :

- **M. Bruno DELAVAL, titulaire**
- **M. Guillaume ALEXANDRE, titulaire**
- **M. Christian BRELINSKI, suppléant (15h30)**

Avaient donné mandat :

- **Mme LEFEBVRE Marie, titulaire, à Mme Marie VILLEZ**
- **M. Bernard RODRIGUES, titulaire, à M. Pierre-Marie LEBRUN**
- **M. François-René PRUVOT, titulaire, à Mme Brigitte DUVAL**
- **M. Grégory TEMPREMANT, titulaire, à M. Philippe CHAZELLE**

Etaient excusés :

- **M. Alain TISON, titulaire**
- **Mme Monique RYO, titulaire**
- **M. Grégory TEMPREMANT, titulaire**
- **Mme Martine DUROT, titulaire**
- **M. Bernard RODRIGUES, titulaire**
- **M. Marc BETREMIEUX, titulaire**
- **Mme Denise CACHEUX, suppléante**
- **Mme Marie LEFEBRE, titulaire**
- **Mme Valérie YON, titulaire**
- **Mme Anne DECOSTER, titulaire**
- **Mme Marie-Christine COLLET, membre avec voix consultative**
- **M. Michel BRODEL, membre avec voix consultative**
- **M. Jean-Marc TOMEZAC, membre avec voix consultative**

**Quorum** : à l'ouverture de la séance, 26 membres présents et 4 mandats → 30 votants → quorum atteint

**Assistaient également à la séance :**

- **Monsieur Serge MORAIS, Directeur de l'Offre de Soins - Agence régionale de santé Hauts-de-France,**
- **Mme Magali LONGUEPEE, responsable de la sous-direction Etablissements de santé (SDES)- DOS Agence régionale de santé Hauts-de-France,**
- **M. Guillaume BLANCO, responsable du service Planification, autorisation et contractualisation - SDES - DOS - Agence régionale de santé Hauts-de-France,**
- **Mme Charlotte DENIS, chargée de mission – service planification, autorisation et contractualisation – SDES - DOS Agence régionale de santé Hauts-de-France.**

Monsieur le président ouvre la séance à 14h10.

**Ordre du jour :**

- 1) Présentation de la composition et du fonctionnement de la CSOS ;
- 2) Présentation et adoption du règlement intérieur de la CSOS;
- 3) Calendrier de travail de la CSOS ;
- 4) Contribution à l'avis de la CRSA sur la délimitation des territoires de démocratie sanitaire dans la région ;

Monsieur Bruno DELAVAL quitte la séance.  
29 votes seront à comptabiliser pour 25 membres présents.

**1/ Présentation de la composition et du fonctionnement de la CSOS**

Le Président de la CSOS propose aux membres de faire un tour de table afin de se présenter et d'indiquer à quel titre de représentation ils siègent à la CSOS.

**2/ Discussions sur le règlement intérieur de la CSOS**

Madame Magali LONGUEPEE présente le projet de règlement intérieur de la CSOS. Il est important de préciser que celui-ci sera annexé au règlement intérieur de la CRSA.

Il est demandé d'ajouter un point concernant les modalités de présidence de la CSOS lorsque, pour des raisons de conflit d'intérêt, le Président et la Vice-Présidente sont amenés à sortir en même temps : « Lorsque le président et le vice-président de la CSOS quittent concomitamment et temporairement la séance, en cas d'intérêt dans un dossier examiné, la suppléance de la présidence est à prévoir avant leur sortie. A leur retour, l'organisation initiale reprend ses droits ».

Il est rappelé que les membres de la CSOS ont un devoir de réserve. Celui-ci concerne essentiellement à la diffusion publique des informations.

Chaque membre dispose de deux suppléants. La question de l'ordre de sollicitation de ceux-ci est par conséquent posée. Compte tenu des différentes interprétations, il est proposé de soumettre le projet suivant qui sera débattu en commission permanente de la CRSA : « il incombe au titulaire, en cas d'empêchement, de prévenir un suppléant, puis le 2<sup>nd</sup> si le 1<sup>er</sup> sollicité est également indisponible. En cas d'absence de désignation par le titulaire, l'ordre des suppléants indiqué dans l'arrêté de composition nominative des commissions spécialisées de la CRSA, signé par le directeur général de l'ARS le 6 septembre 2016, s'applique ».

Madame Odette DURIEZ arrive en séance. 26 membres sont présents pour un total de 30 voix.

Il est rappelé aux membres titulaires la nécessité d'informer au plus tôt le secrétariat de la CSOS, par retour de mail, de leur participation aux séances ou de la représentation qu'ils ont mise en place afin d'éviter de devoir annuler la séance au dernier moment pour non atteinte du quorum. La possibilité pour un titulaire de mandater un autre titulaire, hormis les Présidents de la CRSA et de sous-commission, est d'ailleurs rappelée dans chaque convocation.

Lors d'une séance de la CSOS portant sur l'analyse de demandes d'autorisation, les membres à voix consultative présents devront avoir rempli leur déclaration publique d'intérêt (DPI) pour pouvoir y assister. Cette exigence sera précisée dans le règlement intérieur.

La définition de l'intérêt direct, indirect, personnel d'un membre est également été débattue. Après discussion, il est proposé de supprimer la notion d'intérêt « indirect » et d'explicitier celle d'intérêt « direct »,

A tout le moins, lorsqu'un membre ne sait pas réellement si une situation tombe sous le coup d'un conflit d'intérêt, il est de son devoir d'en informer le président en amont de la séance.

Proposition est faite par le Président d'exposer en début de séance les arguments qu'il a retenus pour demander à un membre de sortir ou non.

Toutefois, compte tenu de leurs incidences, ces questions seront débattues à nouveau en commission permanente de la CRSA, car elles impactent toutes les commissions spécialisées.

Enfin, le souhait est émis, que même si le quorum ne s'apprécie qu'en début de séance, les membres présents restent jusqu'à la fin de la séance et ce, notamment lorsque qu'un vote est requis, afin que les avis rendus soient représentatifs de l'ensemble de la commission.

Le projet modifié du règlement intérieur sera transmis à la commission permanente pour adoption en qualité d'annexe du règlement intérieur de la CRSA.

### **3/ Calendrier de travail de la CSOS**

Sur proposition en séance, les prochaines CSOS auront lieu :

- le **jeudi 24 novembre 2016, à partir de 14h15** sur le site de Lille de l'ARS : CSOS planification
- les **mardi 24 janvier et jeudi 2 février 2017 (journées entières)**, à partir de 9h15 sur le site de Lille de l'ARS : CSOS autorisations : analyse des dossiers de demande d'autorisation déposés dans le cadre de la période de dépôt ouverte du 5 août au 10 octobre 2016 inclus. En fonction du nombre de dossiers comptabilisés, le créneau prévu pourra être minoré.

### **4/ Contribution à l'avis de la CRSA sur la délimitation des territoires de démocratie sanitaire dans la région**

La présentation de la délimitation des territoires de démocratie sanitaire dans la région a été faite lors de la séance d'installation de la CRSA. Elle est remise en annexe du présent compte-rendu.

A 15h30, Monsieur Guillaume ALEXANDRE quitte la séance et est suppléé par Monsieur Christian BRELINSKI.

Certains membres rappellent leur attachement au découpage précédent des territoires de santé existant dans le Nord-Pas-de-Calais. Certains s'inquiètent de la cohérence avec les GHT dont les périmètres font fi des frontières départementales alors qu'il y a des synergies importantes avec les conseils départementaux. Le découpage des territoires de démocratie sanitaire de l'ex-Picardie n'appelle quant à lui aucun commentaire.

Monsieur Serge MORAIS retrace l'historique des relations grandissantes entre le sanitaire, le médico-social et la prévention depuis la création des secteurs sanitaires jusqu'à celle à venir des territoires de démocratie sanitaire. La tendance actuelle est au décloisonnement de ces trois secteurs avec un accent mis sur la transversalité et la concertation.

Il est fait remarquer qu'à un moment donné, il faudra travailler sur une dimension plus fine pour s'adapter notamment aux parcours de soins des usagers.

En réponse, il est indiqué qu'aucun découpage de territoire ne pourra englober à lui seul toutes les questions relatives au domaine de la santé. La dimension de territoire de démocratie sanitaire servira

essentiellement à l'installation des conseils territoriaux de santé, et un découpage plus fin sera inéluctable pour la planification de l'offre.

Madame Brigitte DUVAL (disposant d'un mandat) et Monsieur Vincent VESSELLE quittent la séance. 24 membres participeront à la contribution de l'avis à rendre pour 27 votes à comptabiliser.

La question de la composition des conseils territoriaux est ensuite posée. Les textes indiquent au minimum 24 membres pour un maximum de 50 répartis en différents collèges. Il est vraisemblable que les conseils territoriaux d'une territoire de plus d'un million d'habitants comprennent 50 membres. Le président de la CRSA précise que l'installation des conseils territoriaux de santé est prévue la 2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier 2017 et qu'il sera possible de candidater pendant le mois de novembre. Les membres de la CRSA seront informés de l'ouverture de la période de dépôt des candidatures. Le service Démocratie sanitaire et droits des usagers a en charge les travaux préparatoires à la composition des conseils.

Les membres de la CSOS souhaitent voter pour connaître la tendance de l'avis de la CSOS : le vote est favorable avec 0 voix contre, 7 abstentions et 20 voix pour, soit un total de 27 votes (24 présents et 3 mandats).